L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

LUNDI 15 JUIN.

CHARTE de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ATLANTIQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QUI SOIT CONNU que en vertu et en exécution d'un Acte de Parlement de la Nouvelle-Bretagne, Jean-Christ, mil huit cent vingt-neuf.

Bernard Gerard, Jacques Pugnet, notaire public dans et pour la province d'Orléans, Jean de la Lanoulaye, étant consolidés et incorporés.

Qu'il est aujourd'hui et pour le présent, les parties susnommées, qui ont produit des lois de Pilmé de la Nouvelle-Orléans, et leurs successeurs et ayants droit, sont et sont, ainsi que tout autre qui pourra ci-après devenir un des associés de la Compagnie ci-après mentionnée, et leurs successeurs et ayants droit, sont et seront par la présente et par la vertu de cette Charte